

## Communiqué de presse du 6 juillet 2017

### Signature de la Convention relative au partage des liquidités de poker en ligne, à Rome

Le 6 juillet, les autorités de régulation des jeux en ligne française, espagnole, italienne et portugaise ont signé une convention relative au partage des liquidités de poker en ligne.

Cette convention vise à renforcer la coopération et l'échange d'informations entre les autorités afin de permettre le partage des liquidités entre les opérateurs agréés de poker en ligne, combattre le marché illégal et la fraude, garantir la protection des joueurs et le respect des dispositions anti-blanchiment. La mise en œuvre concrète du partage dépendra des obligations réglementaires de chaque juridiction.

Les autorités s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour une mise en œuvre effective d'ici la fin de l'année.

*The 6<sup>th</sup> of July the French, Portuguese, Spanish and Italian online gambling regulatory authorities signed an agreement concerning online poker liquidity sharing.*

*This agreement aims at improving cooperation and information exchanges among the authorities to allow the liquidity sharing between licensed online poker operators, fighting the illegal market and fraud, guaranteeing player protection and the respect of the anti-money laundering prescriptions.*

*The concrete implementation of the sharing will depend on the regulatory requirements of each jurisdiction.*

*The authorities commit to make their best efforts to enable effective implementation by the end of the year.*

